

Département
NORD
Canton
GRANDE-
SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

121

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

RESILIATION DE CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
VILLE/MME QUAREZ

3. 3 – LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Vu la décision municipale **2024/056 du 30 avril 2024** relative au contrat de prêt à usage ou commodat avec Madame Quarez, stagiaire en médecine, pour le studio 51 dépendant de l'immeuble dit « Béguinage »,

Considérant la demande de Madame Quarez, de résilier ledit contrat,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter du 12 août 2024, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville et Madame Quarez, pour le studio 51 de l'immeuble dit « Le Béguinage », à Gravelines.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **20 AOUT 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le
Mis en ligne sur le site de la Ville le

20 AOUT 2024

20 AOUT 2024